

Délibération N° 2015-38

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juin 2015,  
sous la présidence de Jean-Luc MAYAUD, Président**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu** le procès-verbal du Conseil d'administration de l'ICOM du 25 juin 2014 ;
- Vu** les statuts de l'ADULLACT ;
- Vu** la proposition d'adhésion en date du 25 novembre 2014,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation de l'adhésion de l'ICOM à l'association ADULLACT.**

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de l'ICOM à l'ADULLACT, dont la proposition d'adhésion est jointe en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 20

Dont :

Pour : 19

Contre : 1

Fait à Lyon, le 8 juin 2015

Le Président de l'Université Lyon 2



Jean-Luc MAYAUD

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.